Écrit par FHP-MCO
Jeudi, 23 Janvier 2014 19:29 -

La **FHP-MCO** demande au gouvernement de mettre en place un **rattrapage tarifaire** conséquent en **2014**, d'au moins **2,75%**, au vu de la parfaite maîtrise, par le secteur privé MCO de ses objectifs de dépenses depuis deux ans. Il s'agirait d'une mesure d'équité salutaire pour un secteur aujourd'hui asphyxié sur le plan économique.

Le syndicat des cliniques et hôpitaux privés spécialisés en médecine, chirurgie et obstétrique (MCO) de la Fédération de l'hospitalisation privée se félicite de l'annonce par le ministre du Budget de la sous-exécution de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) pour 2013, laquelle devrait ainsi être supérieure à un milliard d'euros.

« Le secteur MCO n'a pas utilisé toute l'enveloppe budgétaire qui lui était alloué, avec une sous-exécution de 234 millions d'euros en deux ans (137 M€ en 2013, 97 M€ 2012), soit l'équivalent de 2,75% de nos tarifs », souligne Lamine Gharbi, président de la FHP-MCO.

« Nous avons donc pris de façon responsable notre part des efforts. C'est pourquoi nous ne comprendrions pas que le secteur privé soit pénalisé une nouvelle fois cette année, alors qu'il est le bon élève en matière de dépenses d'assurances maladie ».

La FHP-MCO rappelle que les tarifs des cliniques et hôpitaux privés MCO sont pratiquement gelés depuis huit ans. La progression des tarifs MCO depuis 2005 s'est élevée à 1,17% pour une inflation sur la même période de... 11,82% !

« Nous en appelons donc à la ministre de la Santé Marisol Touraine pour qu'elle donne son

feu vert à une hausse conséquente de tarifs, c'est-à-dire d'au moins 2,75% », déclare Lamine Gharbi.
«
C'est une décision politique mais aussi
une décision de justice
économique. Il en va de la survie de nombreux établissements, et donc de milliers d'emplois, à l'heure où le Président de la République place les entreprises au cœur de la relance de l'économie
»
, ajoute Lamine Gharbi.

A propos de la FHP-MCO

La FHP-MCO regroupe 580 cliniques et hôpitaux privés spécialisés en médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) participant aux missions du service public de la santé. Acteur incontournable du paysage sanitaire français, l'hospitalisation privée MCO représente 27% de l'offre de soins nationale et 36% des hosp
italisations. Les cliniques et hôpitaux privés
accueillent chaque année 8,5 millions de patients pour une capacité de 66.000 lits et places, dont 2,2 millions de passages par an da
ns 132 services d'urgence
. Le secteur privé MCO est le leader nat
ional en chirurgie (54
% des actes réalisés) et le second en médecine (25% des séjours médicaux) et obstétrique (27% des naissances). Il réalise également 6
6
% de la chirurgie ambulatoire, 32% des séances de chimiothérapie, 34% de la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique. Environ 150.000 salariés (infirmières, sages-femmes, aides soignants et hôteliers) y travaillent, ainsi que 41.000 praticiens libéraux et salariés.